

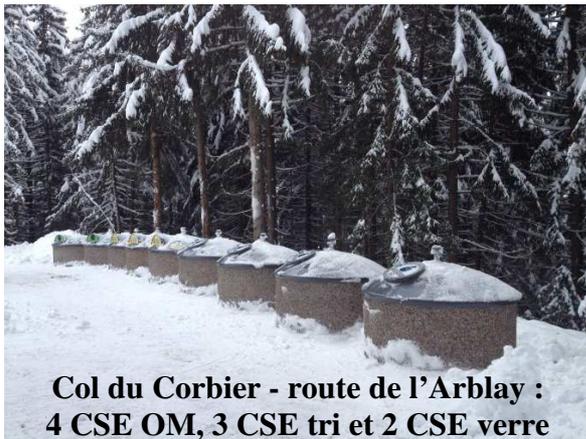
Changements dans la collecte des déchets du Biot

Cet automne, vous avez dû voir, dans le village, des conteneurs semi-enterrés (CSE) en attente d'installation.

Depuis quelques jours, ces conteneurs ont été implantés et ils sont enfin prêts à recevoir vos déchets : **ordures ménagères (OM)**, **emballages recyclables (tri)** et **verre**.

Petit rappel : les emballages recyclables sont les papiers, les journaux et les magazines, les briques alimentaires, les bouteilles et les flacons en plastique, les petits emballages en carton et les emballages en acier et en aluminium.

Deux Points d'Apport Volontaire (PAV), équipés de ces nouveaux contenants de collecte, sont installés sur la commune.



A noter : vous pouvez déposer vos déchets sur tous les PAV des 15 communes de la CCHC.

A partir du 16 décembre 2015, nous allons donc enlever progressivement les bacs pour les ordures ménagères et les colonnes aériennes de tri et de verre.

Nous comptons donc sur vous pour ne pas laisser vos déchets aux anciens emplacements des bacs OM et des colonnes et pour aller les apporter aux nouveaux PAV !

Les autres types de déchets (cartons, encombrants, ferraille, bois...) sont à apporter à la déchèterie du Biot (la plus proche), qui est ouverte du mardi au vendredi, de 13h45 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30. Vous pouvez également accéder aux autres déchèteries de la CCHC.

Une carte d'accès est obligatoire dans les 5 déchèteries pour déposer des déchets.

